

BQ, 12 juillet 2021

Echec de la CMP sur le projet de loi relatif à la prévention d'actes de terrorisme et au renseignement

Députés et sénateurs ont échoué à s'accorder vendredi en Commission mixte paritaire (CMP) sur le projet de loi relatif à la prévention d'actes de terrorisme et au renseignement, qui reviendra donc en nouvelle lecture dès demain à l'Assemblée nationale puis le 21 juillet au Sénat, avant une lecture définitive devant les députés dès le 22 juillet. Le groupe socialiste du Sénat a d'ores et déjà annoncé une saisine du Conseil constitutionnel sur ce texte, qui doit être promulgué d'ici au 31 juillet.

Le texte vise à faire entrer dans le droit commun des dispositions expérimentales de la loi "sécurité intérieure et lutte contre le terrorisme" (dite "Silt") de 2017 comme les mesures individuelles de contrôle administratif et de surveillance (Micras), susceptibles d'être allongées à deux ans cumulés pour certains anciens détenus condamnés pour terrorisme. Le Sénat avait refusé cet allongement à deux ans, arguant d'un risque constitutionnel (cf. BQ du 10/06/2021). "Je regrette l'absence de consensus avec le Sénat. Les évolutions de la menace terroriste que nous savons toujours aussi élevée exigent de surmonter les divergences partisanes pour garantir la sécurité des Français. L'Assemblée nationale prendra toutes ses responsabilités", a réagi vendredi la présidente (REM) de la commission des lois Yaël BRAUN-PIVET, députée des Yvelines.

Le texte comprend aussi un article controversé (article 19) réformant l'accès aux archives classifiées. Il prévoit de libéraliser l'accès à certaines archives à des fins d'études et de recherches mais il introduit en contrepartie, pour les documents les plus sensibles, des exceptions au délai de 50 ans prévu pour la déclassification, suscitant l'ire des historiens et de sénateurs de différents bords, de gauche et du centre (cf. BQ du 01/07/2021). La CMP "n'a pas abouti à un accord. Il n'y a donc, en particulier, pas d'avancée sur la question des archives, ce que j'ai, à nouveau, déploré dans mon intervention", a déploré le sénateur (PS) du Loiret Jean-Pierre SUEUR.